

Rapport du Président

Commission permanente
du jeudi 22 mai 2025
N° CP-2025-4-6-3
N° applicatif 11825

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction culture et patrimoine

ACCOMPAGNEMENT DES CHATEAUX FORTS PAR LA COLLECTIVITÉ EUROPEENNE D'ALSACE - APPROBATION DE CONVENTIONS AVEC LE CANTON DU JURA SUISSE, AVEC L'INSA ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX SUR LES CHATEAUX DU WINECK ET DU GUIRBADEN

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace mène une politique de préservation et de valorisation du patrimoine des châteaux forts, porteurs de l'identité alsacienne et rhénane et de l'attractivité du territoire.

Ce rapport propose à la Commission permanente :

1. d'approuver la convention relative à l'organisation en juin 2025 de 4 événements du festival « Châteaux et Légendes » / « Burgen und Legenden », accueillis dans le château de Porrentruy, propriété du Canton du Jura suisse, dans le cadre du projet transfrontalier INTERREG VI "Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein" porté par la Collectivité européenne d'Alsace.
2. d'approuver une convention avec l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Strasbourg pour la modélisation 3D de châteaux forts concernés par le projet susmentionné.
3. d'attribuer à la Ville de KATZENTHAL une subvention d'investissement d'un montant de 6 838 € pour des travaux sur le château du WINECK, dans le cadre du dispositif de soutien aux châteaux forts du Plan Patrimoine 68.
4. d'attribuer à l'association "Sauver le GUIRBADEN", une subvention d'investissement d'un montant maximum de 100 000 € pour des travaux au château du GUIRBADEN, dans le cadre du Fonds Patrimoine pour les châteaux forts.

Dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine castral, la Collectivité européenne d'Alsace accompagne les projets via notamment :

- des aides financières, en contribuant par des subventions de fonctionnement, au soutien des associations de bénévoles et par des subventions d'investissement, aux dépenses de sécurisation, de préservation et de sauvegarde des châteaux alsaciens ;
- un soutien en ingénierie pour ses partenaires via « Châteaux & Légendes » ;
- le projet INTERREG VI « Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein » associant des partenaires alsaciens, allemands et suisses. Porté par la CeA, ce projet s'appuie sur le festival « Châteaux & Légendes » avec des événements dans plusieurs châteaux de l'espace rhénan.

I. Accompagnement de la Collectivité européenne d'Alsace via le portage du projet transfrontalier « Châteaux rhénans » :

Le maillage de châteaux forts de moyenne montagne, à la frontière occidentale de l'Empire romain germanique est un marqueur de l'histoire et de l'identité alsacienne et rhénane. Forte de cette culture partagée, la Collectivité européenne d'Alsace impulse diverses actions nouvelles, dans le cadre d'un projet transfrontalier INTERREG VI « *Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein* » avec des partenaires alsaciens, allemands et suisses. Ces actions sont formalisées par des conventions personnalisées avec chaque partenaire.

A. Le festival « Châteaux & Légendes », déclinaison du projet global «Châteaux rhénans» :

Ce projet « *Châteaux rhénans* » se concrétise notamment par le festival « *Châteaux & Légendes* » sous la forme :

- d'événements co-organisés dans plusieurs châteaux,
- d'un concours d'illustration organisé par la Collectivité européenne d'Alsace,
- d'un jeu de piste associant des châteaux forts de l'espace rhénan dans l'application mobile « *Châteaux et Légendes* »/« *Burgen und Legenden* » portée par la Collectivité européenne d'Alsace.

Les châteaux du Hohlandsbourg et du Haut-Koenigsbourg, propriétés de la Collectivité européenne d'Alsace, font également partie de la programmation du festival et de l'application mobile.

En 2023, des châteaux supplémentaires ont rejoint la programmation d'événements ou l'application :

- Châteaux alsaciens : Kaysersberg, l'Engelbourg, le Haut-Barr, Wangenbourg, le Lichtenberg, le Fleckenstein, le Spesbourg. Birkenfels, Grand Geroldseck, Guirbaden, Haguenack, Hohnack, Ortenbourg, Ottrott, Salm, Wildenstein et Wineck.
- Châteaux allemands : Landeck, Trifels, Meistersel, Dahn, Schauenburg, Neuwindeck, Staufenberg.
- Château suisse : Habsburg.

En 2024, de nouveaux châteaux ont intégré le festival « *Châteaux et Légendes* » :

- Châteaux alsaciens : Hugstein, Ferrette,
- Châteaux allemands : Badenweiler, Madenburg, Hohengeroldseck.

En 2025, le château de Porrentruy, propriété du Canton du Jura suisse, rejoint le festival « Châteaux et Légendes/Burgen und Legenden ».

A cet effet, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite conclure une convention avec le Canton du Jura, définissant les responsabilités de chacun et les modalités d'organisation des animations au château de Porrentruy, à savoir :

- un spectacle au château avec trois représentations les 26, 27 et 28 juin 2025,
- la remise des prix du concours d'illustration 2025 « Dessine-moi une Nixe ! » organisé par la Collectivité européenne d'Alsace.

Cette convention de partenariat est jointe en annexe 1 au présent rapport.

B. L'accompagnement de la Collectivité européenne d'Alsace via le festival transfrontalier « Châteaux et Légendes » :

1. Les événements :

Le projet INTERREG VI « *Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein* », prévoit l'organisation du festival « *Châteaux et Légendes* » dont les représentations dédiées au

grand public ont lieu chaque année dans plusieurs châteaux en Alsace, en Allemagne ou en Suisse.

Dans ce cadre, la Collectivité européenne d'Alsace et le Canton du Jura organisent un spectacle commun sous la direction artistique de John Howe et Jim Danton et réalisé par un prestataire artistique sélectionné par la Collectivité européenne d'Alsace et par un prestataire technique retenu par le Canton du Jura.

Ce spectacle, sur la thématique des Nixes et autres créatures du Rhin, comprend trois représentations, trois soirs consécutifs, dans la dernière semaine de juin 2025, en nocturne, avec déambulation du public autour des illustrations de John Howe, dans une mise en ambiance lumineuse théâtrale et musicale qui mettra en œuvre des costumes, de la musique amateur, des animations ou encore de la restauration.

Des animations pour un public familial auront également lieu en journée.

En parallèle du spectacle, est organisée la soirée de remise des prix du concours d'illustrations « *Dessine-moi une Nixe !* » porté par la Collectivité européenne d'Alsace.

Le co-organisateur se charge de l'accueil du spectacle : installation technique, encadrement de l'animation, sécurisation du site et diffusion locale de la communication.

2. Budget :

Le budget total du projet « *Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein* » est de 5 M € dont 60% financés par l'Union européenne dans le cadre du programme Interreg Rhin Supérieur. La Collectivité européenne d'Alsace, porteur du projet, y consacre un budget total de 620 000 € de 2023 à 2025.

La Collectivité européenne d'Alsace prend à sa charge les frais liés à la dimension artistique des animations (recrutement des compagnies, supports techniques artistiques et communication).

Ces frais sont valorisés dans le cadre du projet INTERREG VI « *Châteaux rhénans* » à hauteur de 60 %.

Les crédits pour les représentations sont prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Nature comptable</i>	<i>Montant</i>
P258	O016	P258E02	T25	(3088) 011-611-311	37 470, 64 €
P258	O016	P258E28	T28	(1344) 21-2188-311	2 400 €
TOTAL					39 870,64 €

Pour mémoire : le budget prévisionnel du concours d'illustrations, estimé à environ 2 800€, a été approuvé par délibération n°CP-2025-1-6-2 de la Commission Permanente du 24 février 2025.

II. Une convention entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Strasbourg pour la modélisation en 3 dimensions des châteaux :

Dans le cadre du projet transfrontalier « Châteaux rhénans - Burgen am Oberrhein » précité, l'INSA, école d'ingénieurs de Strasbourg, réalise une modélisation de certains châteaux forts du Rhin Supérieur. Ces modélisations répondent à des enjeux de recherches

pour les étudiants de l'INSA ainsi qu'à des enjeux de valorisation touristique par nos partenaires (offices de tourisme, associations castrales, ADT, etc.).

Grâce à des outils permettant la reconstitution virtuelle actuelle du site à une échelle très détaillée, la modélisation numérique 3D s'effectue à partir de mesures topographiques de l'existant (photogrammétrie, lasergrammétrie, prises de vue par drone) ou par reconstitution de données archéologiques (fouilles des soubassements, analyse du bâti...). L'INSA porte la modélisation et bénéficie notamment de l'appui d'Archéologie Alsace.

A cet effet, une convention, jointe en annexe n° 2 au présent rapport, a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace, Alsace Destination Tourisme, Archéologie Alsace, la Südliche Weinstrasse et l'INSA Strasbourg, relatif à la production et à la valorisation des modélisations des châteaux concernés par le projet « Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein ».

Elle est conclue pour une durée renouvelable de 3 ans et précise notamment les conditions d'exploitation des données générées par l'INSA et les droits intellectuels des modélisations.

Au total, une dizaine de châteaux, en France et en Allemagne, sont concernés par ce projet de modélisation, dont l'Oedenbourg, la Wasenbourg, Madenbourg, Trifels, Landeck, le Hugstein et le Ramstein.

Les châteaux modélisés pourront être visualisés à l'aide de dispositifs de réalité virtuelle.

Pour les châteaux situés en Allemagne, des prestataires spécialisés effectuent des prises de vue par drones puis l'INSA se charge de la modélisation. Il sera notamment possible de réaliser des impressions 3D de maquettes physiques tactiles, facilitant ainsi la compréhension de l'état actuel du château, pour les personnes à mobilité réduite ou malvoyantes.

Ce projet ne génère pas de dépenses pour la Collectivité européenne d'Alsace. Il est soutenu par les fonds Interreg et l'implication de la CeA est subventionnée sur le plan des ressources humaines.

III. Subvention d'investissement de la Collectivité européenne d'Alsace à la Ville de KATZENTHAL pour des travaux au château du WINECK :

1. Le volet « *châteaux forts* » du Plan Patrimoine 68 :

Instauré par délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CD-2018-6-7-2 du 14 décembre 2018 relative à la création du Plan Patrimoine 68, ce dispositif permet de soutenir des travaux de sauvegarde de châteaux forts situés dans le Haut-Rhin, impulsés notamment par les communes et les associations, réalisés dans les règles de l'art et visant à préserver la sécurité immédiate des usagers et l'intégrité du bâti.

Ce Plan Patrimoine 68 -prolongé jusqu'au 31 décembre 2025- comporte un volet « *châteaux forts* ». La convergence de la politique castrale est en cours et proposera un dispositif applicable à l'échelle de l'Alsace.

2. Les travaux au château du Wineck :

Nature des travaux (détails dans l'Annexe n°3 du présent rapport) : Restauration à l'identique du balcon et de l'auvent de protection situés en partie haute (entrée historique d'origine) sur la façade sud du donjon.

- Montant des travaux : 27 350 € HT.
- Montant éligible : 27 350 € HT.

Sur avis de la Commission Territoriale Centre Alsace du 5 mai 2025, il est proposé d'attribuer à la Ville de KATZENTHAL, maître d'ouvrage, une subvention d'investissement d'un montant total de 6 838 €.

La subvention sera versée conformément au Règlement budgétaire et financier en une fois, à l'issue des travaux et sur présentation des factures.

Les financements détaillés correspondants figurent dans l'annexe n° 4 du présent rapport.

IV. Demande de subvention de l'Association « Sauver le Guirbaden » pour des travaux au château du GUIRBADEN :

1. Le Fonds Patrimoine pour les châteaux forts :

Instauré par délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n°CD-2018-024 du 25 juin 2018 relative à la création du Fonds Patrimoine pour les châteaux forts, ce dispositif permet de soutenir des travaux de sauvegarde de châteaux forts situés dans le Bas-Rhin, impulsés notamment par les communes et les associations, réalisés dans les règles de l'art et visant à préserver la sécurité immédiate des usagers et l'intégrité du bâti.

La convergence de la politique castrale est en cours et proposera un dispositif applicable à l'échelle de l'Alsace.

2. Les travaux au château du Guirbaden :

Nature des travaux (détails dans l'Annexe n° 5 du présent rapport) : Etude de diagnostic général, avant-projet de restauration (prestations intellectuelles de la maîtrise d'œuvre), installation du chantier et réalisation des travaux de restauration du donjon.

- Montant des travaux : 773 238 € TTC.
- Montant des dépenses éligibles : 773 238 € TTC.
- Plafond des dépenses éligibles du dispositif : 400 000 € TTC.

Sur avis de la Commission Territoriale Ouest Alsace du 13 mai 2025, il est proposé d'attribuer à l'Association « Sauver le Guirbaden », maître d'ouvrage délégué, une subvention d'investissement d'un montant total maximum de 100 000 €.

La subvention sera versée conformément au Règlement budgétaire et financier, en trois fois, selon l'échéancier et les modalités suivantes :

- Une avance de 30 % maximum du montant de la subvention, soit **30 000 (trente mille) euros**, pourra être versée sur demande du bénéficiaire après la signature de la présente convention, jointe en annexe n°6 (conformément au Règlement budgétaire et financier).
- 1^{er} acompte : **36 150 €**, déduction faite du montant d'une éventuelle avance, versés après signature de la présente convention et sur production d'états récapitulatifs des dépenses certifiés exacts par le trésorier ou l'Assistance à maîtrise d'ouvrage ou l'expert-comptable du bénéficiaire attestant des dépenses réalisées dans la mise en œuvre du projet subventionné,
- Solde : **33 850 €**, versés sur présentation des justificatifs suivants attestant des dépenses réalisées pour la mise en œuvre complète du projet subventionné :

- le décompte général et définitif (DGD) et le plan de financement définitif de l'opération, avec copie des décisions d'attribution d'autres subventions, (sauf retards dûment justifiés).

Le bénéficiaire s'engage à fournir des états récapitulatifs des dépenses présentant les relevés des paiements.

Les financements détaillés correspondants figurent dans l'annexe n° 7 du présent rapport.

TOTAL des crédits nécessaires prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Exercice	Travaux	Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature comptable	Montant
2025	WINECK	P259	P259O002	P259E03	P259O00 2T25	(1238) 204- 2041482-312	6 838 €
2025	GUIRBADEN	P259	P259O002	P259E03	P259O00 2T25	(3292) 204-2324- 312	100 000 €
		TOTAL					106 838 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la convention de partenariat dans le cadre du festival « *Châteaux et Légendes* » / « *Burgen und Legenden* » porté par la Collectivité européenne d'Alsace, à conclure avec la République et le Canton du Jura (Suisse), propriétaire du château de Porrentruy, jointe en annexe n°1 au présent rapport, pour la co-organisation d'un spectacle au château de Porrentruy avec trois représentations les 26, 27 et 28 juin 2025 et de la remise des prix du concours d'illustration 2025 « *Dessine-moi une Nixe !* » organisé par la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre du festival « *Châteaux et Légendes* » et de m'autoriser à la signer ;
- D'autoriser le prélèvement des crédits pour les représentations sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature comptable	Montant
P258	O016	P258E02	T25	(3088) 011-611-311	37 470, 64 €
P258	O016	P258E28	T28	(1344) 21-2188-311	2 400 €
TOTAL					39 870,64 €

- D'approuver la convention de partenariat pour la modélisation 3D de châteaux forts à conclure avec Alsace Destination Tourisme, Archéologie Alsace, la Südliche Weinstrasse et l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg, jointe en annexe n° 2 au présent rapport, et de m'autoriser à la signer.
- D'attribuer à la Commune de KATZENTHAL une subvention d'investissement d'un montant de 6 838 € pour la restauration à l'identique du balcon et de l'auvent de protection situés en partie haute (entrée historique d'origine) sur la façade sud du donjon sur le château du WINECK, dans le cadre du volet « *châteaux forts* » du Plan Patrimoine 68 ; conformément aux annexes n° 3 et 4 jointes au présent rapport détaillant la nature des travaux et le plan de financement ;
- D'autoriser le prélèvement de ces crédits sur l'imputation budgétaire suivante « *Fonds pour les châteaux forts* », Subventions d'équipement versées – Bâtiments et installations :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Nature comptable</i>	<i>Montant</i>
P259	P259O002	P259E03	P259O002T25	(1238) 204-2041482-312	6 838 €

- De préciser que la subvention sera versée à la Commune de KATZENTHAL en une fois, à l'issue des travaux sur présentation des factures ;
- D'attribuer à l'Association "*Sauver le Guirbaden*" une subvention d'investissement d'un montant maximum de 100 000 € pour l'étude de diagnostic général, l'avant-projet de restauration, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les travaux de restauration d'urgence du donjon du château du Guirbaden, dans le cadre du Fonds pour les châteaux forts, conformément aux annexes n° 5 et 7 jointes au présent rapport détaillant la nature des travaux et le plan de financement ;
- D'autoriser le prélèvement de ces crédits sur l'imputation budgétaire suivante « *Fonds pour les châteaux forts* », Subventions d'équipement versées – Bâtiments et installations :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Nature comptable</i>	<i>Montant</i>
P259	P259O002	P259E03	P259O002T25	(3292) 204-2324-312	100 000 €

- D'approuver la convention financière correspondante, jointe en annexe n° 6 au présent rapport, à conclure avec l'association « *Sauver le Guirbaden* » et de m'autoriser à la signer ;
- De préciser que la subvention sera versée à l'association « *Sauver le Guirbaden* » selon les modalités définies dans cette convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.